



CTR DU 19 MAI 2016

## CTR : Comité Technique de Réseau (DGFIP)

Les 4 secrétaires généraux des Organisations Syndicales représentées au CTR (**FO** – CGT – Solidaires – CFDT) se sont rendus à Bercy à l'heure prévue pour le CTR qui, de fait n'a pas pu s'ouvrir et sera donc re-convoqué, le quorum n'étant pas atteint.

Chacun a lu une déclaration en présence du Directeur Général.



Ci-après la déclaration **FO** DGFIP :  
Monsieur le Directeur Général,

Depuis maintenant plusieurs semaines, le gouvernement reste sourd aux revendications des salariés du privé comme du public. Pire, il met en œuvre les conditions d'un passage en force sur le projet de Loi Travail comme il l'a déjà fait sur le protocole PPCR.

Dans un contexte social particulièrement dégradé, des violences inacceptables n'ayant rien à voir avec le combat syndical exacerbent les tensions. Des actions de grève dans plusieurs secteurs notamment des transports ou encore de la métallurgie témoignent de l'exaspération des salariés. Tous ces mouvements découlent d'une situation similaire déclinée dans tous les secteurs :

- conditions de travail en constante dégradation,
- remise en cause d'acquis sociaux parfois obtenus au prix fort,
- et persistance des décideurs à ne vouloir négocier que sur la base de leurs propositions ;

**.....le tout sur toile de fond de la Loi Travail qui sera, à n'en pas douter, le vecteur de la régression sociale généralisée.**

En matière de surdité aux revendications et au désarroi des personnels, la DGFIP ne fait pas exception dans le paysage.

Au contraire, les réformes en tout genre s'accroissent au mépris des besoins des usagers comme des conditions de travail des agents.

En conséquence, la DGFIP, ne fait pas non plus exception dans les tensions sociales. Dans les départements, des actions de grève sont en cours en protestation contre les fusions, restructurations et les suppressions d'emplois.

L'ordre du jour du CTR programmé aujourd'hui est particulièrement révélateur de ce point de vue :

- partenariats de compétences croisées entre directions territoriales,
- évolution du nombre de postes C+,



- accueil à la DGFIP des personnels des juridictions financières dont l'emploi est supprimé, e
- xpérimentation des services d'appui au réseau dans le secteur public local
- et enfin expérimentation d'ateliers thématiques en faveur des cadres A+.

Comme vous l'avez compris, nous n'avons pas l'intention de siéger aujourd'hui et nous ne rentrerons donc pas dans le détail de l'ordre du jour.

Cependant, pour ne parler que de l'évolution à la hausse des postes C+ qui devaient à l'origine être limités en nombre et selon vos propos un épiphénomène, nous constatons au contraire que l'augmentation d'une catégorie de postes réservés aux AFIP, s'il permet des emplois de débouchés pour ces derniers, va les limiter pour d'autres et notamment les IDiv Hors Classe.

S'agissant de l'accueil d'agents des juridictions financières, s'il peut paraître normal socialement d'éviter la mobilité géographique à ces futurs collègues, vous nous permettez la réflexion suivante : le 1er président de la Cour des Comptes serait bien inspiré de modérer ses critiques vers la DGFIP qui ne se réformerait pas assez vite à son gré, compterait encore trop d'implantations et trop d'agents en surnombre ici où là. Il oublie en effet qu'il ne peut réformer son propre réseau qu'en prenant appui sur celui de la DGFIP pour assurer la reconversion professionnelle de ses propres agents.

Pour ce qui concerne les services d'appui au réseau dans le réseau public local, les expérimentations sont semble-t-il déjà bien engagées ici ou là.

Là encore, vous vous apprêtez à sacrifier à terme ce pan de nos missions au motif que certaines grandes collectivités auraient émis le souhait de ces «back office». Quid de la responsabilité du comptable ?

Quelles relations pourra-t-il entretenir avec le ou les ordonnateurs dans la mesure où il ne maîtrisera pas la chaîne de travail ?

Monsieur le Directeur Général, la DGFIP marche sur ses deux jambes et **FO** DGFIP n'acceptera pas qu'il en soit autrement.

### Information

Toutes les missions doivent être confortées et surtout valorisées à l'extérieur comme un plus pour notre pays, ce qui est loin d'être le cas pour certaines du moins.

Votre proposition d'ateliers thématiques à destination des A+ pour, notamment, leur permettre des échanges sur des situations managériales pourrait s'avérer intéressante dans un contexte normal sur le plan des effectifs.

Nous craignons néanmoins qu'il s'agisse d'un nouveau palliatif au manque de moyen.

Un certain nombre d'entre eux ont tenté de vous alerter sur leurs difficultés.

Manifestement, vous avez considéré que le moyen choisi était inapproprié puisqu'ils n'ont reçu de votre part qu'une réponse dont le caractère comminatoire ne peut qu'attiser les tensions dans le Réseau.

Enfin, la mise en œuvre du prélèvement à la source va générer une augmentation de la charge de travail dans certains de nos services. Nous vous avons déjà fait part de notre demande d'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations comme nous l'avons fait auprès du Ministre.

Ses réponses de ce point de vue sont surprenantes.

### **COMMENT SE FAIT-IL QUE LE MINISTRE EN SOIT ENCORE À METTRE EN AVANT LES TRÉSORERIES À 2 AGENTS ALORS QU'IL N'Y EN A QUASIMENT PLUS ?**

Le moment de lui expliquer que les restructurations en cours dépassent de très loin la fermeture des trésoreries à 2 agents et que toutes les familles de postes sont impactées est peut-être venu, ou alors peut être est-il déjà au courant mais comme d'autres, feint de ne pas comprendre ou de ne pas entendre.

**FO** DGFIP vous réitère solennellement la demande d'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes.

Bien que nous soyons opposés au P.A.S. nous n'accepterons pas que la DGFIP soit le bouc émissaire d'un échec de la mise en œuvre de cette pseudoréforme, faute de moyens suffisants.

Les fonctionnaires de la DGFIP n'ont plus à démontrer leur technicité et leur conscience professionnelle. Il serait d'autant plus inacceptable qu'ils fassent les frais d'une réforme hasardeuse de la collecte de l'impôt et d'une communication gouvernementale tout aussi hasardeuse.

Une reconnaissance des efforts accomplis serait en revanche beaucoup plus normale à travers une revalorisation du régime indemnitaire notamment, mais pas seulement, vers les adjoints en postes comptables (SIE, SIP, Trésoreries et SPF) qui attendant toujours.

De réunions en réunions, nous sommes poliment écoutés, jamais ou rarement entendu.

### **Les personnels que nous représentons risquent de se lasser...**

Aujourd'hui, 19 mai, est une journée de mobilisation contre la Loi Travail et vous comprendrez qu'il ne nous soit pas possible de siéger.

### **BOYCOTT DU SAGERFIP : FO DGFIP ÉCRIT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

A la suite de l'action de boycott du SAGERFIP, le Directeur Général vient d'adresser un courrier comminatoire aux comptables concernés sous la signature du Chef de Service RH.

**FO** DGFIP l'a alerté par [courrier](#) sur le désarroi des comptables et de leurs équipes au regard de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition pour assurer l'exercice

quotidien de leurs missions et l'invite à rechercher des moyens de reconnaissance plus adaptés.

### **CORRECTIF B EN A**

#### **FERMEZ LE BAN...OU PRESQUE !**

Après des mois d'atermoiements, et plusieurs relances de la part de **FO**, les syndicats ont été reçus à Bercy le 18 mai 2016, concernant le dossier «correctif du B en A», en suspens depuis maintenant 10 ans !

Il leur a été fait un bref historique de ce dossier, en rappelant l'annulation d'un projet de décret au Conseil d'État en 2014 et les engagements du Ministre à l'occasion des Comités Techniques de mai et octobre 2015.

Puis, il leur a été expliqué l'impossibilité d'une issue réglementaire à ce dossier par une décision ministérielle.

Les arguments avancés ont été le refus de présenter une telle solution aux services du Premier Ministre, après la décision du Conseil d'État, mais également face aux réticences du CBCM (contrôleur budgétaire et comptable ministériel), qui refuse d'engager sa responsabilité.

Au final, selon Bercy «on ne peut pas réparer par le droit un préjudice subi par le droit » et d'en conclure à une fin de non recevoir à la demande des agents lésés !

A ce stade, **FO** a fait remarquer qu'il existe une solution juridique, mais elle étend le dispositif d'une reconstitution de carrière à tous les agents des corps particuliers concernés, promu en catégorie A avant 2007 sans exception.



Pour des raisons budgétaires, mais également de charge de travail pour les services gestionnaires, cette solution n'a jamais été prise en considération par le ministère.

Pour ne pas totalement donner l'impression de clore le dossier et permettre une certaine réparation du préjudice subi, le conseiller social du ministre a émis l'hypothèse d'anticiper de quelques mois la mise en œuvre de PPCR, pour les corps concernés (prévue au 1er janvier 2017).

De même, une révision des règles de gestion directionnelles, et en particulier celles du passage au 2ème niveau de grade de la catégorie A pourrait être envisagée.

**FO** a mentionné que l'anticipation de PPCR ne changerait rien au préjudice, puisque applicable à l'ensemble des agents dans le corps de catégorie A.

Quant aux règles de gestion, il est de la compétence des syndicats nationaux et en particulier des représentants dans les CAP compétentes, d'en étudier d'éventuelles modifications.

**Le Ministre a donc décidé de maintenir une injustice flagrante, reconnue par tous les acteurs qui ont eu à traiter ce dossier depuis 2007.**

**FO** partage totalement le sentiment de colère et de rancœur qu'éprouvent les quelque mille agents lésés !

**FO est à leurs côtés pour poursuivre le combat vers une réparation d'un préjudice avéré.**

